



Préfecture de la Drôme

Commune de BOURDEAUX : Fiche synthétique descriptive des risques

pour l'application de l'article L 125-5 I, II et III du code de l'environnement

Annexe à l'arrêté préfectoral n° : 2011102-0015 du 12 avril 2011

1-Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRn)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn **approuvé**

Risques pris en compte : **mouvements de terrain**

Documents de référence : **PPRn approuvé le 12 décembre 1988**

2-Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques technologiques (PPRt)

La commune **n'est pas** située dans le périmètre d'un PPRt prescrit ou approuvé

3 Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité (en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010)

La commune est située en **zone 3** de sismicité modérée

4-Nature et statut des extraits cartographiques

Les cartes ci-jointes sont extraites :

- du PPRn approuvé
- du zonage sismique de la France défini dans le Décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français.

5-Descriptif sommaire des risques

Mouvements de terrain

Sous le terme « **mouvements de terrain** », sont regroupées les zones liées aux phénomènes naturels suivants :

- ravinements provoqués par les eaux de ruissellement entraînant les matériaux,
- glissements localisés dans des secteurs marneux perméables et donc très vulnérables lors des épisodes fortement pluvieux,
- chutes de blocs qui n'affectent toutefois pas de grandes masses,
- éboulis reposant sur des substratum marneux et facilités par le ruissellement.

La carte de zonage réglementaire définit 4 types de zone selon l'intensité du risque mouvement de terrain.

- Les zones très exposées inconstructibles (**rouge**),
- Les zones moyennement exposées, constructibles en appliquant des mesures de prévention et de protection adaptées (**bleu foncé**),
- Les zones faiblement exposées constructibles en appliquant des mesures de prévention et de protection adaptées (**bleu clair**),

Sismicité

La commune de BOURDEAUX est classée en zone de sismicité modérée. Elle peut donc être touchée par des séismes pouvant entraîner des dégâts aux bâtiments. Les constructions doivent donc répondre aux normes parasismiques définies dans la norme NF EN 1998. Plus d'informations sur le site www.planseisme.fr.